

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## BRAVES GENS

C'est une chose à quoi nous devons nous attendre. Elle était inévitable. Peut-être même était-elle désirable.

Je veux parler de la campagne menée par la presse cléricale à propos de la terrible catastrophe de Toulon. Il y avait là un beau tas de cadavres à exploiter. Nos gens n'y ont pas manqué. Les « Gaulois », les « Nouvellistes », les « Croix », les « Echo de Paris » et autres organes du grand parti des honnêtes gens n'ont pas eu besoin de faire une enquête pour découvrir immédiatement la cause de cet affreux malheur. Recevoir les témoignages des survivants, des témoins de l'explosion ; visiter le cuirassé ; se livrer à des investigations minutieuses, à des recherches sur les lieux mêmes, tout cela constitue pour eux une des formalités inutiles. Sans bouger de leurs salles de rédaction, éclairés sans doute par les lumières de la foi — de la mauvaise foi — ils ont immédiatement dénoncé le coupable. Et le coupable, c'est la République. Les criminels ce sont les républicains.

On ne prétend pas encore que l'explosion du « Léna » est une vengeance de Dieu ; mais soyez tranquille, cela viendra. Cela doit venir, car la mauvaise action de ces interprètes du parti cléricale ne serait pas complète et resterait insuffisamment instructive si elle ne se doublait d'une sottise.

Il est bon, il est nécessaire que ces gens dévoilent ainsi leurs belles âmes et mettent à nu leurs sentiments. Cela les fait mieux connaître au grand public, et mieux on les connaît, moins on les aime. C'est pourquoi nous disions que cette attitude prise par les cléricaux était tout à fait désirable.

D'ailleurs, elle est bien dans la tradition de ce parti. Pendant longtemps, les curés ont répété à leurs ouailles que s'il pleuvait trop, ou s'il ne pleuvait pas assez, ou s'il gelait trop fort, c'était la faute à la République.

Pendant longtemps, ils ont dit aux paysans que s'ils voulaient avoir de bonnes récoltes, il fallait voter contre le député républicain.

Chaque fois qu'un malheur s'est abattu sur notre pays ; chaque fois qu'une catastrophe est venue mettre la France en deuil, les cléricaux ont eu d'abord cette pensée : « Efforçons-nous d'en retirer quelque profit pour notre parti. »

Au milieu de la tristesse et de l'émotion générales, ils supputaient les bénéfices que cela pourrait valoir à leur cause et comment il faudrait s'y prendre pour que la République en pâtisse. Jamais, et dans aucune circonstance, leur haine ne désarme.

Est-il besoin de rappeler le fameux sermon prononcé à Notre-Dame-de-Paris, — en face du Président de la République et des ministres, — par le Père Coubé aux obsèques des victimes faites par l'incendie du Bazar de la Charité ?

Aujourd'hui c'est le même esprit qui les anime. Rien n'est changé en eux, sinon qu'ils ont au cœur un peu plus de colère et un peu plus de haine...

Surtout ne commettez pas cette naïveté de leur demander sur quelles présomptions ils fondent leur accusation. Des preuves ! C'est là une chose dont ils ne songent pas à s'embarasser. Ils accusent et ils calomnient d'abord ; puis s'il faut des preuves, eh ! bien, ils en fabriquent !

D'ailleurs, ne suffit-il pas d'être républicain pour être coupable. Voilà le grand crime, comme celui de Dreyfus était d'être juif. Et leur méchanceté se reflète naturellement dans leurs conceptions religieuses, ils trouveraient très naturel qu'un Dieu féroce fasse pleuvoir sur la République la misère et le malheur. Mais, sottes gens, si notre République est si odieuse

se à Dieu que vous le prétendez, pourquoi tolérez-vous qu'elle vive ?

Seulement cela c'est du raisonnement et de la discussion. Or, la foi ne discute pas et la haine raisonne mal. Elles ont cela de commun avec la sottise.

Emile LAPORTE.

## Chambre des Députés

Séance du 18 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre aborde la discussion des interpellations et du projet concernant la réglementation des jeux.

M. Berthelot fait observer que si l'on votait en ce moment le projet de loi rapporté par M. Régnier, on écarterait par là les propositions plus complètes qui ont été présentées. Ce projet, porte qu'on ne pourra ouvrir des établissements de jeux que dans les villes dont le conseil municipal en ferait la demande et que les maisons de jeux ne pourront fonctionner qu'en vertu d'un arrêté du ministre de l'intérieur qui en fixera les conditions.

Avec un pareil système, toute commune aura donc le droit de demander la création d'une maison de jeux. Comment s'y prendra le ministre de l'intérieur pour faire un choix ? Il est à craindre qu'il n'y ait des cognottes bien pensantes et mal pensantes. L'Etat deviendra ainsi responsable de tous les scandales qui se produiront dans les villes d'eaux. Il lui sera impossible, avec le personnel actuel, d'exercer une surveillance sérieuse sur les jeux.

L'orateur dépose un ordre du jour qu'il juge de nature à donner satisfaction au président du conseil pour lui permettre de faire l'étude de la question. Il ne faut pas, en ces matières surtout, agir avec précipitation.

M. Millevoye estime que M. Berthelot a indiqué la solution que lui-même croit loyale et pratique. Il demande à ses collègues de ne pas enchaîner à l'avance leur liberté d'action et de ne pas compromettre des résolutions dont la portée serait beaucoup plus large.

Le régime qu'on va inaugurer, ajoute M. Millevoye, c'est le régime de la morale à deux degrés et arrivera-t-on même à établir une règle de morale quelconque ?

On joue, sur certains points du territoire français, d'une façon scandaleuse. Si le jeu paraît funeste qu'on l'interdit partout. Si sa source impure peut être purifiée par les prélèvements en faveur des œuvres sociales, qu'on le règle. La question doit être tranchée.

M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur : Tout le monde est d'accord sur la question du jeu : c'est un mal qu'on ne doit chercher qu'à essayer de déraciner le plus possible. C'est pour mettre fin à cette situation que le gouvernement, en 1904, a déposé un projet de loi qui ne fut pas adopté.

Le gouvernement a fait son possible pour régler la question par voie de circulaires. Il ne peut pas accepter, comme on le propose, d'ajourner la solution jusqu'au vote d'un projet de loi.

Veut-on accorder un nouveau délai à ceux qu'on a appelés, à juste titre, des forbans et des bandits ? Le projet donne une solution provisoire ; les autorisations qu'il accorde ne sont pas définitives ; rien n'empêche ultérieurement la Chambre d'adopter un projet complet et définitif. Le projet actuel est le commencement d'une épuration que le gouvernement a entreprise et compte mener à bonne fin.

Après quelques observations de M. Millevoye et du ministre des finances, la Chambre adopte, à mains levées, un ordre du jour de M. Arago approuvant les déclarations du gouvernement.

On discute alors le projet sur la réglementation des jeux.

MM. de Castelnaud, Berthelot et Millevoye, tour à tour, retirent les contre-projets qu'ils avaient déposés, sur la promesse qu'ils seront ultérieurement examinés par la commission et feront l'objet de nouvelles propositions.

L'article premier est adopté après le

rejet d'un amendement de M. Anide Boyer.

L'article 2 établit l'abonnement forfaitaire.

M. Théodore Reinach critique ce système qui, dit-il, aura pour effet d'empêcher l'Etat de surveiller les tables de jeu et, par contre-coup, de sacrifier les joueurs.

M. Puech, défend le texte de la commission qui est finalement adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Aujourd'hui on doit discuter le projet sur la liberté des réunions publiques. La séance est levée.

## EN RUSSIE

### L'effondrement du palais de Tauride

L'effondrement du palais de Tauride où siégeait le Douma ayant profondément surexcité les membres des partis socialistes qui n'étaient déjà partisans que d'un simple ordre du jour après la lecture de la déclaration gouvernementale, par M. Stolypine, les leaders et la majorité de ces partis ont résolu de proposer un blâme au gouvernement.

Les représentants des différentes fractions socialistes et du groupe du travail ont approuvé, dans une réunion les conclusions de l'orateur M. Koutchefsky-Wolk, qui a proclamé le régime gouvernemental actuel comme principale cause de l'accident.

La police de la Douma a établi une vigilante surveillance sur les membres de l'extrême gauche. Le député Belousoff, a reçu, le 14 mars dernier, ses lettres d'arrachées.

La police a arrêté quinze invités chez le député Doljenkoff.

Les couloirs de la Douma sont presque vides, leur aspect est morne. Les quelques députés présents expriment leur profonde indignation contre les architectes du palais de Tauride et la bureaucratie qui a dépensé 970.000 roubles en réparations superficielles.

Les députés reçoivent de leurs électeurs des télégrammes blâmant sévèrement le gouvernement et les exhortant à empêcher dorénavant de pareilles malversations. Les électeurs sibériens ont envoyé des télégrammes exprimant leur indignation contre ceux qui ont dédaigné la sécurité des représentants de la nation, exhortant les députés à leur rappeler qu'ils sont responsables de la vie des représentants devant tout le peuple et demandant aux députés d'obtenir la création d'une assemblée constituante, de faire cesser les exécutions capitales et se mettre d'accord sur un projet d'amnistie en faveur des défenseurs de la liberté.

« Le peuple russe sera avec vous, conclut un des télégrammes, la bureaucratie est tellement désorientée du nouvel incident, qu'elle ne sait que faire ».

La grande majorité des députés restent néanmoins résolus à éviter tout conflit avec le gouvernement et à entreprendre les travaux parlementaires sans répondre à la déclaration gouvernementale.

### La déclaration ministérielle

La déclaration ministérielle se réduit, dit-on, à une simple énumération des projets de loi ; ces projets seraient au nombre d'une centaine, dont cinquante complètement étudiés sont prêts à être discutés. Le ministre de la justice déposera seize projets, le ministre de l'agriculture treize, celui des finances neuf et celui de l'industrie huit.

### Les Perquisitions

Les députés socialistes démocrates se sont rendus chez M. Stolypine pour protester contre les perquisitions opérées au siège du comité. M. Stolypine a répondu que la perquisition avait été faite sur l'initiative du maire de la police et qu'il était difficile à ce fonctionnaire de distinguer une as-

semblée privée d'une assemblée de membres de la Douma.

### Un Duel

Le comte Bobrinsky, membre du parti de la droite, a provoqué en duel le professeur Miloukoff, leader des Cadets ; M. Miloukoff avait accusé le comte Bobrinsky d'avoir grisé les paysans pour les faire voter.

## Le Repos Hebdomadaire

Tous les groupes républicains de la Chambre se sont prononcés successivement sur la question du repos hebdomadaire, et il ressort de leurs décisions qu'une refonte de la loi s'impose. En attendant, ils en demandent une application prudente, et aussi largement libérale que possible.

Aucune leçon ne vaut celle de l'expérience, même quand il s'agit des choses les plus justes.

Il n'y a personne, en France, pour contester la nécessité du repos hebdomadaire, personne pour trouver mauvais que ce repos soit légal, obligatoire, impossible à supprimer ; mais, en l'essayant, on a constaté que des réformes devaient être apportées au nouveau régime, sous peine de le voir produire des conséquences aussi fâcheuses pour les patrons que pour les employés et ouvriers.

Tel est l'esprit qui anime la majorité démocratique de la Chambre, à l'exception bien entendu des députés révolutionnaires qui, du haut de leur intransigence, se moquent du bon sens et de la raison.

Une fois de plus, il apparaît que dans les questions, petites ou grosses, qui touchent à la vie sociale du pays, il est impossible de faire du nouveau, de travailler pour le progrès, sans voir d'innombrables répercussions accompagner la plus minime réforme.

Tout se tient, tout est lié, et des conséquences se dessinent immédiatement, qu'on était loin de soupçonner au moment du vote.

Ce n'est pas une raison pour ne pas agir, mais c'en est une pour n'agir qu'avec circonspection. Les solutions hâtives et brutales ne se justifient qu'à des époques révolutionnaires. C'est alors qu'une Convention règle tout avec des décrets. En d'autres temps, au milieu de la paix publique, on ne doit procéder que par évolution, et c'est notre cas.

Qu'on retouche donc prudemment à la loi sur le repos, et qu'en assurant à chacun le jour de quiétude nécessaire, elle devienne un instrument de concorde sociale.

## Aux Colonies

Les Colonies sont loin. Elles sont même très loin. Si loin, qu'on les dirait situées dans quelque fabuleuse planète... Écoutez ceci :

Aux termes d'une circulaire récente émanant du ministère des Colonies, les agents des sociétés commerciales ayant abusé de leurs pouvoirs devront être poursuivis devant les tribunaux et jugés avec toute la rigueur des lois. Rien de plus juste.

Un agent de la C. F. H. S., — une des plus puissantes compagnies du Congo, — M. Lévaïque, après avoir vécu quarante mois parmi les noirs reculé, de son administrateur, la permission de rentrer en France et de se reposer quelque temps dans sa famille. Il allait partir. Ses bagages étaient prêts. Tout à coup, par un camarade, il apprend qu'une dénonciation a été portée contre lui et qu'une instruction va être ouverte. Afin d'éclaircir la chose et pour éviter, surintout, d'être inquiété en Europe, il court à Brazzaville, chez le procureur de la République.

— Il n'y a rien contre vous, fit le magistrat. Vous pouvez partir tranquille.

Et M. Lévaïque partit. La traversée fut excellente. L'arrivée le fut beau-

coup moins. Il avait à peine débarqué que les gendarmes lui mettaient la main au collet, lui faisaient lire un mandat d'amener, et menottes aux mains, le menaient, dare dare, vers un navire qui, justement, levait l'ancre pour le Congo.

M. Lévaïque fit ainsi dix mille kilomètres, pour arriver, un jour, à Ouessou, dans la Haute-Sangha, et pour y être entendu par M. Touchembert, le juge d'instruction chargé de l'affaire. Et voici l'interrogatoire :

Le juge. Qui êtes-vous ?

Le prévenu. Lévaïque.

Le juge. L'évêque d'ou, l'évêque de quoi ?

Le prévenu. M. Lévaïque de Brazzaville.

Le juge. L'évêque de Brazzaville dans cette tenue ? Vous vous moquez du monde. Et d'abord, qu'est-ce que vous venez faire ici ? Fichez-moi le camp. Allez, ouste !

Le prévenu. M'en aller ? Alors, j'ai fait dix mille kilomètres pour apprendre que je peux m'en aller ? Je veux savoir ce qu'on me reproche. C'est mon droit. Je le ferai valoir.

Le juge. Allez vous-en, vous dis-je. Au reste je n'ai pas de greffier. Et un juge sans greffier, c'est comme une pipe sans tabac.

Alors, docile — plus docile que les évêques de France — M. Lévaïque attendit patiemment, à Ouessou, dans la Haute-Sangha, le retour du greffier qui se promenait on ne sait où.

## La pipe d'Edouard VII

Quoique esclave de la stricte étiquette, Edouard VII n'est vraiment heureux que lorsqu'il peut s'en affranchir dans l'intimité.

Comme le roi de la légende, il adore la pipe et, sans aller jusqu'à donner son royaume pour ne pas la perdre, il tient beaucoup à sa bouffarde. Elle est grosse et en racine de bruyère, sans aucune sculpture. Il ne la fume que lorsqu'il se sait à l'abri des regards indiscrets.

— On n'a jamais vu un souverain la pipe à la bouche, dit-il. Aussi, en public, je me résigne au cigare.

Mais, même en voyage officiel, il n'oublie pas sa bonne pipe, qui a été faite exprès pour lui dans le Jura.

Il attend son arrivée à Biarritz pour la faire sortir de sa gaine.

— J'avoue, confesse-t-il, que ce serait une grande privation pour moi de ne point l'avoir sous la main.

Et il ne s'en sépare pas.

## INFORMATIONS

### Les Papiers de M. Montagnini

Le président du conseil a conféré dimanche matin au ministère de l'intérieur avec M. Guyot-Dessaigne au sujet d'une motion dont M. Jaurès doit saisir la Chambre.

Cette motion tend à la nomination d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner, concurremment avec le parquet de la Seine, les dossiers Montagnini et de procéder à la publication d'une partie des papiers saisis.

Le gouvernement combattra la motion de M. Jaurès, qui prétend-il, si elle était adoptée, aboutirait à une véritable confusion de pouvoirs.

Mais il ne s'ensuit pas pour cela que le gouvernement soit décidé à refuser la publication de ces documents. C'est, pour l'instant, une question d'opportunité juridique.

### Les Dispensés ecclésiastiques

Le Conseil d'Etat, section du contentieux, vient de statuer sur les différentes requêtes introduites par des ecclésiastiques contre la décision du ministre de la guerre, les appelant sous les drapeaux pour accomplir deux ans de service militaire. Des différents arrêtés qu'il a rendus, admettant ou rejetant des pourvois, on peut déduire les règles suivantes :

1. Les jeunes prêtres âgés de moins de 26 ans, qui ont produit en 1906, un certificat d'ordination ou de fin d'études sont dispensés ;

2. Les élèves qui, outre la dispense d'élèves ecclésiastiques, avaient d'autres dispenses auxquelles ils ont renoncé pour n'importe quelle première, peuvent, celle-ci étant refusée, invoquer de nouveau les autres ;

3. Les professeurs de petits séminaires n'étant pas attachés à un lieu de culte ne peuvent pas être considérés comme des ministres du culte et, par conséquent, ne peuvent pas bénéficier de la dispense ;

4. Quant aux élèves des grands séminaires, seuls peuvent bénéficier de la dispense ceux qui appartiennent à un grand séminaire administré par une association culturelle.

### Mort de M. Berthelot

On annonce la mort de l'illustre savant Marcelin Berthelot, décédé lundi à 6 heures du soir dans les circonstances suivantes :

Mme Berthelot, sa femme, était gravement malade depuis quelque temps.

Elle mourut, presque subitement et on vint annoncer la nouvelle.

M. Berthelot travaillait dans une pièce voisine. Il tomba foudroyé.

L'illustre chimiste, était âgé de 83 ans.

### En Allemagne

Le chiffre des naissances dans l'empire allemand était en 1904 de 2.089.347, en 1905, il n'est plus que de 2.048.453. Par rapport à la totalité de la population, le chiffre des naissances est tombé ainsi de 36,18 à 34,00 pour 1.000.

En même temps, le chiffre des décès s'est élevé de 20,65 à 20,84 pour 1.000. Enfin, l'excédent des naissances sur les décès qui, en 1904, était de 862.664, soit 14,53 pour 1.000 s'est abaissé en 1905 à 792.839 ou 13,16 pour 1.000.

Le mouvement de la diminution de la natalité allemande paraît donc s'accroître d'une manière constante.

### Scandale mondain en Autriche

Le bruit a couru dernièrement qu'une fille naturelle de l'archiduc Rodolphe devait se marier avec un tzigane. Voici à ce sujet l'exacte vérité :

Ce roman a commencé à Munich dans le décor banal d'une brasserie où un tzigane du nom de Rudi Nyari raclait des valses lentes à la manière du célèbre Rigo.

Parmi les admirateurs de Rudi, on remarquait chaque soir la comtesse Tima Festeioz, fille du comte Paul Festeioz et de la comtesse Vilma, née de Priebels. Cette dernière fut longtemps la maîtresse de l'archiduc Rodolphe et c'est de cette liaison qu'est née la comtesse Vilma. L'archiduc eut même l'intention de se marier morganatiquement avec sa maîtresse. Fiancée au comte Sigismond Sprelli, la jeune fille a rompu avec celui-ci pour tomber dans les bras du beau tzigane auquel elle a donné outre ses suprêmes faveurs, la somme de 300.000 couronnes.

Actuellement elle vit ce roman d'amour dans un discret asile que lui a ouvert à Oldenburg, en Hongrie, la propre mère du tzigane. Ce scandale fait beaucoup jaser à Vienne et à Budapest.

## Petites Nouvelles

On annonce que Guillaume II désirerait visiter les Etats-Unis, non en empereur, mais en touriste privé. On ne croit pas qu'il puisse s'offrir cette fantaisie.

— L'Etat de Lohkahoma (Etats-Unis) a introduit dans sa constitution l'article interdisant la vente de l'alcool.

— Le garde champêtre de Mesnil-Panneville (Seine-inférieure), atteint de folie, s'est barricadé dans sa maison d'où il menaçait de tirer son fusil quiconque approcherait.

— Le roi de Saxe est arrivé à Madrid

où un déjeuner lui a été offert au palais. Il a quitté Madrid dans la soirée.

— Dimanche a eu lieu à deux heures, dans l'hôtel des Sociétés Savantes, l'Assemblée générale de l'orphelinat de l'enseignement primaire, sous la présidence de M. Mézières.

— Dimanche à midi a eu lieu, dans les salons Bonvalet, le banquet de clôture du Congrès de la Chambre consultative des associations ouvrières de production, sous la présidence de M. Viviani, ministre du travail.

## CHRONIQUE LOCALE

### A propos de la Manufacture

C'est toujours au sujet de la Manufacture des Tabacs que M. Cagnac, politicien rouge, violet, vert, noir, bleu, rose, réapparaît sur le tremplin. Et comme on lui a dit qu'il avait du bon sens, il en profite pour nous faire des réflexions à la manière de Dache le perruquier des Zouaves.

Ce qui chiffonne M. Cagnac dans cette question, chacun le sait : c'est de voir que ses amis, les adversaires du parti républicain, soient considérés comme un embarras, comme une gêne, comme un poids mort par nos amis dans leurs démarches auprès des pouvoirs publics pour obtenir la construction à Cahors d'une manufacture des tabacs.

M. Cagnac s'escrime par maintes comparaisons à prouver la nécessité qu'il y aurait d'associer les Rey, Bérat et Bourdin aux démarches des républicains, et c'est ainsi qu'il écrit : « Des ouvriers vont à la Mairie de » mander du travail, que doit faire » M. le Maire ? »

La réponse est toute naturelle : s'il y a du travail il doit leur en donner.

Mais quelle corrélation peut-il exister entre ce fait de donner du travail à un ouvrier et le fait de refuser le concours de renégats pour une démarche auprès des pouvoirs publics ? Certes, nous entendons bien que la comparaison de M. Cagnac porte sur ce point que l'Etat doit agir envers une ville besogneuse comme un maire envers des ouvriers sans travail.

Mais cela nous l'avons toujours dit, cela, nos amis l'ont répété au ministre compétent : pourquoi batailler sur ce point ? Il est résolu.

Nous demandons pour Cahors des ressources ; mais nous les demandons sans nous soucier des « m'as-tu-vu » de la rue des Ecoles. Est-ce que chacun n'a pas le droit de s'associer avec qui bon lui semble ? Si les alliances hétéroclites n'ont jamais gêné et ne gênent pas M. Cagnac, c'est son affaire ; d'autres ne les admettent pas.

C'est dire que tous les raisonnements de l'ex-socialiste ne prévaudront pas contre l'intention bien arrêtée des républicains de n'avoir aucune commission avec les renégats, car les républicains ont foi dans la bienveillance de M. le ministre qui sait — ce que M. Cagnac a toujours prouvé surabondamment — que le travail n'est et ne sera jamais une faveur. »

LOUIS BONNET.

### La Variété

M. Chapron, préfet du Lot, vient de recevoir une circulaire motivée par l'épidémie de Dunkerque. Il s'agit de l'établissement des annuels et documents statistiques des rapports destinés à centraliser les résumés des opérations de la vaccine antivariolique dans le département.

Cette circulaire invite le corps savant à exprimer son avis sur les conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements vaccino-gènes :

Bordeaux : Institut vaccinogène municipal annexé à la Faculté de médecine ;

Montpellier : Institut vaccinogène de M. Pourquier ;

Perpignan : Institut vaccinal ;

Tours : Institut vaccinal du docteur Chamier.

Le préfet du Lot est tenu de se conformer rigoureusement à cette liste « soit pour arrêter le choix de ou des établissements qui auront à assurer l'approvisionnement des services publics de vaccine des départements ; aucune provenance, quelles qu'en soient la nature et l'importance, ne devant être désormais admise pour ces services, soit pour prescrire l'usage exclusif du vaccin préparé par les dits établissements aux praticiens vaccinateurs qui resteraient chargés de se procurer le vaccin nécessaire à leurs opérations, sans conditions, expresse d'en justifier ».

### Conférence publique

Samedi soir au théâtre de Cahors, a eu lieu la conférence publique et contradictoire organisée par la société de libre-pensée « Science et Raison ».

La conférencière Mlle Paturel a, devant un auditoire de 600 personnes, développé son sujet : « Christianisme contre liberté ; le Pape contre le Peuple ».

Elle a fait ressortir avec beaucoup de netteté les contradictions qui existaient entre les théories du Christ et l'attitude de l'Eglise dont elle a énuméré les crimes divers.

Elle a terminé en adjurant les femmes qui se trouvaient nombreuses dans la salle de faire la séparation avec l'Eglise.

La conférencière a été très applaudie. M. Painchenat, inévitablement, est monté à la tribune.

Il a eu son succès habituel. Mlle Paturel dans une courte réplique a répondu, très applaudie, à M. Painchenat et la réunion a pris fin vers 11 heures.

### Syndicat des Transports

Les membres de la section cadurcienne du Syndicat des Transports ont donné dimanche soir, leur banquet annuel, dans les salons de l'hôtel de l'Europe.

Le banquet auquel assistaient trente convives était présidé par M. Lérin.

Le menu était exquis : c'est dire que les convives y ont fait honneur.

Au dessert, M. le Président prononça une excellente allocution très applaudie dans laquelle il rappela le but du Syndicat et remercia les membres de leur dévouement à la cause commerciale.

Divers toasts furent portés, puis la soirée se continua gaiement dans les salons du Café de Bordeaux.

Jusqu'à une heure avancée, chansonsnettes et monologues amusèrent fort les convives qui se retirèrent enchantés de la charmante soirée pour laquelle nous adressons aux organisateurs de vives félicitations.

### Mairie de Cahors

M. Bazin, Directeur de la Banque de France à Cahors, étant sur le point de quitter notre ville, par suite de sa mise à la retraite, a bien voulu faire parvenir à M. le Maire la somme de cent francs, pour les pauvres de la ville.

Au nom des malheureux, merci à M. Bazin.

### Congés de Pâques

Les congés de Pâques pour les lycées et collèges sont modifiés de la façon suivante.

Sortie le Samedi 23 après la classe du soir ; rentrée le dimanche 7 avril à l'heure réglementaire pour les internes.

### Syndicat Agricole du Lot

Séance du 16 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR AYMARD VICE-PRÉSIDENT

Samedi, 16 Mars, a eu lieu la réunion du Syndicat Agricole du Lot, sous la présidence de M. le Docteur Aymard.

M. le Président prend la parole pour exposer l'objet de la réunion : réponse au questionnaire de la Commission du Sénat sur la proposition de la loi concernant les retraites ouvrières.

Après avoir montré de quelle manière il est possible actuellement de se faire une retraite grâce aux nombreux avantages accordés par l'Etat et aux subventions diverses des départements et des communes, M. le Docteur Aymard explique le projet de loi actuellement soumis au Sénat et met successivement aux voix les divers articles du questionnaire.

En résumé l'Assemblée vote à l'unanimité, contre l'obligation et émet le vœu que la question des retraites soit résolue, par le concours des Sociétés Mutuelles avec subventions obligatoires de l'Etat, suivant le système belge.

### Arrestation

Samedi soir, un officier ministériel de notre ville a été arrêté sous l'inculpation de détournements.

Il a été écroué à la prison de Cahors.

### Foire

La foire du 16 mars, quoique favorisée par une belle journée, n'a pas été très importante.

Voici quel a été le cours des bestiaux et des diverses denrées :

Boeufs gras, amenés, 40 paires ; vendus, 22 à 35 et 38 francs les 50 kilos ; boeufs d'attelage, amenés 55 paires, vendus, 34 ; de 600 à 1.000 francs la paire ; les vaches de 650 à 800 francs la paire.

Les porcs gras, peu nombreux d'ailleurs, sur le marché, ont été vendus de 64 à 68 fr. les 50 kilos, poids vif ; les porcelets valaient de 25 à 35 fr. la pièce selon la grosseur.

Les moutons gras se sont vendus de 40 à 42 francs ; les moutons communs, de 37 à 40 fr. ; et tout les 50 kilos ; les brebis pour l'élevage se vendaient 26 à 34 fr. pièce.

Halle aux grains. — Blé, en vente, 80 hectolitres, vendus 60 au prix moyen de 17,50 ; maïs, en vente, 40 hectolitres, vendus, 36, au prix moyen de 14,50 l'hectolitre ; avoine, 13 à 14 fr. ; haricots, de 19 à 21 fr. ; seigle, de 15 à 16 fr. ; pommes de terre, de 6,50 à 7,50.

La volaille valait de 0,85 à 0,95 la livre ; les lapins privés se vendaient 0,45 le demi-kilo ; les œufs se sont vendus de 0,85 à 0,90 la douzaine.

Le jardinage est toujours à un prix très élevé.

### Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir mardi 19 Mars qu'il sera donné sur la scène de notre théâtre, par l'excellente tournée Andréas, une représentation du grand succès :

### LES OBERLÉ

Une élite d'artistes interprétera le chef d'œuvre de René Bazin et nul doute que la salle du théâtre ne soit trop étroite pour contenir le public.

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier :

Paris 18 mars 1 h. 29 s.

### L'inhumation des victimes du « Iéna »

Plusieurs victimes du « Iéna » ont été transportées à la gare dans la matinée pour être inhumées dans leur pays natal, suivant le désir de la famille.

### Les victimes du torpilleur 263

Les victimes de la collision du torpilleur 263 qui eut lieu devant la Corse, ont été inhumées aujourd'hui à Ajaccio.

### Accident d'un torpilleur

La chaudière du torpilleur 289 a éclaté entre l'île Rousse et Ajaccio ; 2 chauffeurs ont été grièvement blessés : ils ont été transportés à l'hôpital militaire d'Ajaccio.

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 19 mars, 1 h. 35 s.

### Suppression des Compagnies de discipline

Le Conseil des ministres a autorisé le général Picquart, ministre de la guerre, à déposer aujourd'hui à la Chambre le projet supprimant les compagnies de discipline.

### Démenti

Une dépêche de Toulon dément la découverte de nouveaux cadavres dans le « Iéna ».

### Obsèques nationales

à Berthelot

Le Conseil des Ministres a décidé de faire des funérailles civiles nationales à l'illustre savant Berthelot. Les obsèques de M<sup>re</sup> Berthelot seront célébrées en même temps.

AGENCE FOURNIER.

### Arrondissement de Cahors

#### Castelnau-Montratiat

Théâtre Diavolo. — La troupe Diavolo a donné jeudi sa représentation de début dans la salle de spectacle de notre ville. Ces débuts ont été couronnés de succès mérités car, dans tous les rôles, les artistes habillés de costumes éblouissants se sont montrés à la hauteur de leur difficile tâche ; aussi le public nombreux qui y assistait ne leur a pas ménagé ses applaudissements.

Dans l'intermède, Mme Diavolo, à la voix merveilleusement timbrée, chante la chansonnette avec beaucoup d'expression, elle soulève d'unanimes ovations qui l'obligent à bisser les délicieux couplets de ses belles chansonnettes.

Dans l'opérette, le désopilant comique à bien fait rire le public ; l'interprétation de cette pièce est absolument admirable. Mlle Diavolo, dans son rôle, à des sursauts de passion, des éclats de joie, des calineries amoureuses, des abattements de désespoir, des élans de colère qui lui valent un succès triomphant.

A cette pléiade d'artistes, au nom des habitués du théâtre, nos biens sincères salutations.

Jeudi prochain 21 mars, grande représentation dont on fera connaître ultérieurement le programme.

### Puy-l'Evêque

Orphéon. — Les membres de cette société qui fait la joie et la gaieté de notre ville, se sont réunis vendredi dernier à la mairie, sous la présidence de M. le docteur Rouma.

Après avoir reconstitué les pupitres, grâce aux éléments nouveaux qui sont venus se faire inscrire, la société a décidé de préparer le grand concours de Figeac qui aura lieu au mois de juin. A cet effet, il sera donné deux répétitions par semaine, le mardi et le vendredi à huit heures du soir.

Afin de se procurer les fonds nécessaires pour le concours, la société a décidé d'organiser une tombola dont le projet sera mis à l'étude immédiatement par une commission de treize membres. Cette commission se réunira lundi soir à la mairie, à huit heures et demie.

Après l'entrain que nous avons pu constater vendredi soir chez tous ses membres, l'Orphéon nous promet encore de beaux jours.

### Prayssac

Exploits de pickpockets. — La grande réputation de nos foires a même mensuellement dans notre localité un grand nombre de pickpockets qui se dissipent habilement dans les foules pour se livrer ensuite à des exploits les plus aventureux.

C'est toujours au moment où les gens paraissent le plus affairés que ces audacieux malfaiteurs tentent la réussite de leurs mauvais coups ; c'est par la sûreté de vue et avec une assurance de vieux expérimentés que leur dernière aventure a été exécutée sans pouvoir retrouver l'ombre de la moindre trace.

Samedi dernier, un malheureux paysan venait de vendre son attelage de boeufs au prix de 850 francs. Il était encore en foire et se disposait à faire un nouvel achat pour les besoins de ses travaux des champs. Sa surprise fut grande lorsqu'il s'aperçut qu'un habile voleur venait de lui couper entièrement la poche de son veston sans qu'il eût senti la moindre secousse et de lui soustraire tout son argent.

Désolé, le pauvre homme porta plainte à la gendarmerie qui ne put que constater le délit.

Quelques moments après, sur un autre marché, une femme se plaignait d'un vol de 20 francs qui venait d'être commis à son préjudice.

Comme il y a un an, la série recommence ; nous ne saurions donc trop engager les particuliers à mettre en sécurité leur porte-monnaie.

Comme nous l'espérons aussi, de sérieuses précautions de surveillance seront prises pour que pareil fait ne puisse se renouveler sur les marchés de notre prochaine foire.

Foire du 16 mars. — Comme toujours, nos foires deviennent le centre des plus importantes transactions de la région.

La plus grande partie de la vallée jusque sur les bords de la Garonne, les paysans viennent s'atteler sur nos marchés. On rencontre du bétail de toute qualité. Voici les cours pratiqués :

Marché aux bestiaux. — Vente assez rapide. Les boeufs de premier attelage, de 1.000 à 1.100 fr. ; les boeufs d'attelage, de 800 à 1.000 fr. ; boeufs ordinaires, de 700 à 800 fr. ; jeunes boeufs, de 400 à 500 fr. ; vaches de 700 à 800 fr. ; le tout la paire, selon la qualité.

Viande de boucherie. — Boeuf, de 36 à 38 fr. ; veaux, de 40 à 42 fr. ; moutons, 40 à 43 fr. ; le tout les 50 kilos, poids vif ; les chevreaux, de 7 à 8 fr. la pièce.

Marché à la volaille. — Toujours prix élevé ; vente rapide. Poulardes, de 7 à 8 fr. ; poules communes, de 5 à 6 fr. ; poulets de grain, de 1 fr. 25 à 1 fr. 30 la livre ; gros poulets, de 6 à 7 fr. ; pintades, de 7 à 8 fr. ; canards, de 5 à 6 fr. ; dindes, de 12 à 14 fr. ; pigeons, de 1,50 à 2 fr. ; lapins domestiques, de 4 à 5 fr. la paire.

Marché aux porcs. — Quelques porcs gras amenés se sont vendus dans les prix de 70 à 75 fr. les 50 kilos, poids vif.

Vente active avec prix élevé sur les petits porcs qui ont valu de 25 à 50 fr. la pièce, selon la grosseur et la qualité.

Marché aux moutons. — Gros moutons d'espèce, de 50 à 55 fr. ; moutons de prime, de 50 à 52 fr. ; moutons communs, de 25 à 38 fr. ; brebis, avec couple, de 40 à 44 fr. ; brebis de montagne, de 25 à 28 fr. ; agneaux, de 20 à 25 fr. la pièce.

Halle aux grains. — Blé, de 18 à 19 fr. ; seigle, de 15 à 16 fr. ; maïs, de 14 à 15 fr. ; avoine, de 13 à 14 fr. ; pommes de terre communes de 7 à 8 fr. ; pommes de terre pour semence, de 10 à 12 fr. ; haricots, de 20 à 22 fr. l'hectolitre.

Jardinage. — Beaucoup d'apports, vendus à des prix toujours élevés.

Marché au bois. — Gros échalas, de 10 à 12 fr. ; échalas, de 3 à 5 fr. ; petits échalas, de 2 à 3 fr. le cent.

Plants de vigne. — Greffes sur rupestres, de 3 à 4 fr. ; greffes sur riparia, de 2 à 3 fr. ; rupestres de 1 mètre, de 12 à 14 fr. ; riparia de 1 mètre, de 10 à 12 fr. le mille ; riparia racinés, 2 fr. ; rupestres racinés, 2 fr. 50 le cent.

### Montcabrier

Foire. — Notre foire du 14 mars a été des plus importantes et tous nos marchés très bien achalandés. Voici les principaux cours pratiqués :

Foirail aux boeufs. — Boeufs gras, de 45 à 46 fr. les 50 kilos ; veaux très chers avec tendance à la hausse ; boeufs d'attelage, de 900 à 1.100 francs ; bouvillons, de 500 à 700 francs. Marché très animé.

Sur la place aux chevaux, plusieurs affaires se sont traitées à des prix assez bas.

Marché aux porcs. — Porcs gras, 70 et 75 centimes le demi-kilo ; porcelets, de 50 à 60 francs ; petits porcelets, de 30 à 40 francs ; cochons de lait, de 15 à 20 francs ; hausse persistante.

Marché à la volaille. — Poulets de 0,95 à 1 fr. le demi-kilo ; poulardes, de 4,50 à 5 francs la paire ; pigeons de 1,25 à 1,30 la paire ; dindons, 70 centimes le demi-kilo ; lapins domestiques, 2,05 la paire ; palombes, 2,75 à 3 francs pièce. Les œufs valaient 60 et 65 centimes la douzaine.

Le jardinage et les légumes très chers et peu abondants.

### Bergant

Les Bohémiens. — La semaine dernière une bande de neuf bohémiens, au lieu de s'installer à proximité du bourg comme la loi le leur ordonne, afin de permettre la surveillance de ces gens d'ordinaire peu recommandables, avaient arrêté leur roulotte en plein champs et se livraient en grand amaraudage.

Plusieurs propriétaires ayant porté plainte, la gendarmerie de Saint-Géry se transporta sur les lieux et mit les nomades hors du territoire du canton.

La crainte des gendarmes fut profitable à certains propriétaires auxquels le chef de la bande donna au plus vite les dommages-intérêts demandés par eux.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

Un ancien magistrat de Figeac. — Allien, qui comparait samedi, avec un complice devant la 9<sup>e</sup> chambre correctionnelle de la Seine, pour y répondre d'une esroquerie commise au préjudice d'un bijoutier, a d'abord été avocat, puis substitué à Figeac. C'est en cette qualité qu'il eut, en 1870, à faire arrêter Blanqui dans cette ville où il s'était réfugié.

Ayant démissionné, il se fit inscrire au barreau de Montpellier, tîta de la politique en 1878, se fit élire conseiller général, mais échoua quelque temps plus

## URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

### DEUXIÈME PARTIE

#### LA SUCCESSION DE MINORET

— En attendant, le commissaire de police de Fontainebleau, sur ma demande, vous autorisera à porter des armes pour votre défense. Je suis allé moi-même au Rouvre, et M. du Rouvre a été justement indigné des soupçons qui planaient sur lui. Minoret, le père de mon substitut, est en marché pour son château. Mademoiselle du Rouvre épouse un riche comte polonais. Enfin, M. du Rouvre quittait la campagne le jour où je m'y suis transporté, pour éviter les effets d'une contrainte par corps.

Désiré, que son chef questionna, n'osa lui dire sa pensée : il reconnaissait Goupil ! Goupil était seul capable de conduire une œuvre qui cotoyait le Code pénal sans tomber dans le précipice d'aucun article. L'impunité, le secret, le succès accusent l'audace de Goupil. Le terrible clerc faisait poursuivre par Massin, devenu sa dupe, le marquis du Rouvre, afin de forcer le gentilhomme

à vendre les restes de sa terre à Minoret. Après avoir entamé des négociations avec un notaire de Sens, il résolut de tenter un dernier coup pour avoir Ursule. Il voulait imiter quelques jeunes gens de Paris, qui ont dû leur femme et leur fortune à un enlèvement. Les services rendus à Minoret, à Massin et à Crémère, la protection de Dionis, maire de Nemours, lui permettait d'assoupir l'affaire. Il se décida sur-le-champ à lever le masque, en croyant Ursule incapable de lui résister dans l'état de faiblesse où il l'avait mise. Néanmoins, avant de risquer le dernier coup de son ignoble partie, il jugea nécessaire d'avoir une explication au Rouvre, où il accompagna Minoret, qui s'y rendait pour la première fois depuis la signature du contrat. Minoret venait de recevoir une lettre confidentielle où son fils lui demandait des renseignements sur ce qui se passait à propos d'Ursule, avant de l'aller chercher lui-même avec le procureur du roi pour la mettre dans un couvent, à l'abri de quelque nouvelle infamie. Le substitut engageait son père, au cas où cette persécution serait l'ouvrage d'un de leurs amis, à lui donner de sages conseils. Si la justice ne pouvait pas toujours punir elle finirait par tout savoir et en garder bonne note. Minoret, avait atteint un grand but. Désormais propriétaire incommutable du château du Rouvre, un des plus beaux du Gâtinais, il

réunissait pour quarante et quelques mille francs de revenus en beaux et riches domaines autour du parc. Le colosse pouvait se moquer de Goupil. Enfin, il comptait vivre à la campagne, où le souvenir d'Ursule ne l'importunerait plus.

— Mon petit, dit-il à Goupil en se promenant sur la terrasse, laisse ma cousine en repos !

— Bah ! dit le clerc ne pouvant rien deviner dans cette conduite bizarre, car la bêtise a aussi sa profondeur.

— Oh ! je ne suis pas ingrat ; tu m'as fait avoir pour deux cent quatre-vingts mille francs ce beau château en briques et en pierre de taille, qui ne se bâtirait pas aujourd'hui pour deux cent mille écus, la ferme du château, les réserves, le parc, les jardins et les bois... Eh bien !... oui, ma foi ! je te donne dix pour cent, vingt mille francs, avec lesquels tu peux acheter une étude d'huisier à Nemours. Je te garantis un mariage avec une des petites Crémère, avec l'ainée.

— Celle qui parle piston ? s'écria Goupil.

— Mais ma cousine lui donne trente mille francs, reprit Minoret. Vois-tu, mon petit, tu es né pour être huissier, comme moi, j'étais fait pour être maître de poste, et il faut toujours suivre sa vocation.

— Eh bien, reprit Goupil, tombé du

haut de ses espérances, voici des timbres signez-moi vingt mille francs d'acceptations, afin que je puisse traiter argent sur table.

Minoret avait dix-huit mille francs à recevoir pour le semestre des inscriptions que sa femme ne connaissait pas ; il crut se débarrasser ainsi de Goupil, et signa. Le premier clerc, en voyant l'imbécile et colosse Machiavel de la rue des Bourgeois dans un accès de fièvre seigneuriale, lui jeta, pour adieux, un « Au revoir ! » et un regard qui eussent fait trembler tout autre qu'un niais parvenu, regardant du haut d'une terrasse les jardins et les magnifiques toits d'un château bâti dans le style à la mode sous Louis XIII.

— Tu ne m'attends pas ? cria-t-il en voyant Goupil s'en allant à pied.

— Vous me retrouverez sur votre chemin, papa ! lui répondit le futur huissier altéré de vengeance, et qui voulait savoir le mot de l'énigme offerte à son esprit par les étranges zigzags de la conduite du gros Minoret.

Depuis le jour où la plus infâme calomnie avait souillé sa vie, Ursule, en proie à l'une de ces maladies inexplicables dont le siège est dans l'âme, marchait rapidement à la mort. D'une pâleur mortelle, disant à de rares intervalles des paroles faibles et lentes, jetant des regards d'une douceur tiède, tout en elle, même son front, trahissait une pen-

sée dévorante. Elle la croyait tombée, cette idéale couronne de fleurs chastes que, de tout temps, les peuples ont voulu voir sur la tête des vierges. Elle écoulait, dans le vide et dans le silence, les propos déshonorants, les commentaires malicieusement, les rires de la petite ville. Cette charge était trop pesante pour elle, et son innocence avait trop de délicatesse pour survivre à une pareille meurtrissure. Elle ne se plaignait plus ; elle gardait un douloureux sourire sur les lèvres, et ses yeux se levaient souvent vers le ciel comme pour appeler de l'injustice des hommes au Souverain des anges.

Quand Goupil entra dans Nemours, Ursule avait été descendue de sa chambre au rez-de-chaussée sur le bras de la Bougival et du médecin de Nemours. Il s'agissait d'un événement immense. Après avoir appris que cette jeune fille se mourait comme une hermine, encore qu'elle fût moins atteinte dans son honneur que ne le fut Clarisse Harlowe, madame de Portenduère allait venir la voir et la consoler. Le spectacle de son fils, qui, pendant toute la nuit précédente avait parlé de se tuer, fit plier la vieille Bretonne, Madame de Portenduère trouva, d'ailleurs, de sa dignité de rendre courage à une jeune fille si pure, et vit dans sa visite un contrepois à tout le mal fait par la petite ville. Son opinion, sans doute plus puissante que celle de la foule, consacrerait le pouvoir de la

noblesse. Cette démarche, annoncée par l'abbé Chaperon, avait opéré chez Ursule une révolution et rendit l'espoir au médecin désespéré, qui parlait de demander une consultation aux plus illustres docteurs de Paris. On avait mis Ursule sur la bergère de son tuteur, et tel était le caractère de sa beauté, que, dans son deuil et dans sa souffrance, elle parut plus belle qu'en aucun moment de sa vie heureuse. Quand Savinien, donnant le bras à sa mère, se montra, la jeune malade reprit de belles couleurs.

— Ne vous levez pas, mon enfant, dit la vieille dame d'une voix impérative ; quelque malade et faible que je sois moi-même, j'ai voulu vous venir voir pour vous dire ma pensée sur ce qui se passe ; je vous estime comme la plus pure, la plus sainte et la plus charmante fille du Gâtinais, et vous trouvez digne de faire le bonheur d'un gentilhomme.

D'abord, Ursule ne put répondre ; elle prit les mains desséchées de la mère Savinien et les baisa en y laissant des pleurs.

— Ah ! madame, répondait-elle d'une voix affaiblie, je n'aurais jamais eu la hardiesse de penser à m'élever au-dessus de ma condition si je n'y avais été encouragée par des promesses, et mon seul titre était une affection sans bornes ; mais on a trouvé les moyens de me séparer à jamais de celui que j'aime ; on m'a rendu indigne de lui...

(A suivre)

tard à une élection législative. Navré de cet échec, il ne s'occupa plus que de son cabinet, et d'affaires.

Elles ne devaient pas lui réussir. Bientôt, en effet, la cour d'assises de l'Hérault, le condamnant à six ans de travaux forcés pour émission de faux billets de banque. Sa peine terminée, il bénéficia d'une commutation et de la libération conditionnelle; il débarqua à Paris, y vivant d'expéditions et se faisant tout récemment encore condamner à six mois de prison.

La voilà de nouveau devant les juges correctionnels. L'affaire tient en quelques lignes : Grâce à Etienne Milcamp, son complice, qui l'avait présenté à un bijoutier de la rue Saint-Dominique comme un riche avocat de province, Allien s'était fait remettre à condition un lot de bagues, colliers et bracelets qu'en toute hâte il avait engagés au Mont-de-Piété pour la somme de 6.050 fr. Après plaidoiries de M<sup>rs</sup> Henri Millié, Python et Georges Clarétie, qui s'est présenté pour le bijoutier partie civile, le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

**Conseil municipal.** — M. Fernand Pezet, maire préside la séance.

Membres présents : MM. Lacombe et Baduel, adjoints; Tourtonde, Longpuech, Cavalie, Lagan, Ifernet, Nigou, Delbos, Lamouroux, Lafont, Despoux, Nozières et Loubet. Ce dernier désigné comme secrétaire.

Le Conseil arrête la première et deuxième partie de la liste des personnes devant bénéficier de la loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

M. le maire donne communication d'une lettre de M. Grange, directeur de l'usine électrique du port de Capdenac au sujet de l'éclairage de la ville de Figeac par l'électricité.

Le Conseil en donne acte sous réserve de tous les droits au profit de la ville.

Presbytères. — Après explications de M. le maire et lecture d'un rapport de M. Loubet, les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. le maire est autorisé à passer acte des conventions aux conditions stipulées qui sont les suivantes :

La location concernant le chapitre est fixée à 300 francs; celle des Carmes, à 150 francs, et celle de Ceint-d'Eau, à 50 francs. Les réparations, les primes d'assurances et les impôts à la charge des preneurs.

M. le maire fait au Conseil une communication au sujet du réseau téléphonique à installer à Figeac.

Le Conseil nomme une commission composée de MM. Nigou, Longpuech, Lacombe, Loubet, Lafont et Nozières et pour faciliter cette installation, vote une somme de mille francs.

Cours secondaires. — Réfection de matériel scolaire. Le Conseil désigne MM. Lacombe, Nozières, Despoux et M. Borie, architecte pour s'occuper de cette question.

Cours secondaires. — Le Conseil désigne Mme Dolique, femme d'un cantonnier de la route de Bédier, comme concierge de cet établissement.

M. le maire donne lecture d'une lettre de la direction des postes et télégraphes concernant le repos hebdomadaire. Avis favorable est donné.

**Cercle d'action démocratique et sociale.** — Une réunion générale des membres de ce Cercle a eu lieu jeudi, à neuf heures et demie du soir, au siège social, quai Legendre. L'assistance était très nombreuse.

Cette réunion avait pour objet d'offrir un punch à l'occasion de la réception des présidents d'honneur : MM. Boissonnade, sous-préfet; Pauliac, ancien sénateur et Bécays, député.

**Foire du 15 mars.** — La foire du 15 mars a été excellente sous tous les rapports. Beaucoup d'animation sur tous les marchés qui étaient bien approvisionnés.

Voici les cours pratiqués : Bœufs d'attelage de 800 à 1.000 fr. la paire.

Bœufs gras, de 33 à 35 fr. le quintal. Veaux et moutons gras de 95 c. à 1,05 le kilo.

Cochons gras, de 58 à 65 francs le quintal.

Porcelets, de 20 à 30 fr. la pièce. Blé, 19 à 19 fr. 50 l'hectolitre.

Avoine, de 11 à 12 fr. Maïs, 17 fr. 50 à 18 fr. Noix, 17 fr. 50 à 18 fr.

Volaillie, 1 fr. le demi-kilo. Œufs, 85 c. la douzaine.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 16 mars.

Henri V..., 25 ans, et Henri A..., 18 ans, de Latronquièrre, poursuivis pour coups et blessures réciproques, sont condamnés à 100 francs d'amende avec sursis.

— Albert B..., 27 ans, cultivateur à Saint-Maurice, trois jours de prison avec sursis pour coups et blessures.

— Pierre V..., 58 ans, de Cornac, 50 fr. d'amende avec sursis pour coups et blessures.

**Cajarc.** Le Syndicat intercommunal des planteurs de tabac, s'est réuni le 17 mars 1907, sous la présidence de M. B. Larnaudie, vice-président de la fédération des planteurs de tabac du Lot.

Les planteurs de tabac des commu-

nes de Bédier-Boussac ont fait leur syndicat dont le siège sera à Bédier. Sont nommés MM. :

Toulze Ambroise, président. Laroche Joachim, vice-président. Cavarroc gendre Laborie, secrétaire. Rigouste Eugène, trésorier. Pradié (Bédier), Boutaric (Boussac), délégués à la fédération. Commission, MM. Roques, Capus, (Boussac), Cavarroc Emmanuel, Vaysse, Teyssède (Bédier).

Après la formation et la nomination du bureau, les revendications ci-après ont été exposées :

1° Que l'assurance soit supprimée, ou facultative.

2° Que les experts soient nommés par la fédération.

3° Déchet accordé 1/0/0.

4° Que le prix du tabac soit augmenté au minimum de 20 fr. par 100 kilos.

5° Que deux membres nommés par la fédération et par contrôle fassent partie du règlement de culture.

6° Qu'à la répartition des permis de culture, un membre désigné par la fédération, fasse partie de la commission, qu'il ne soit plus supprimé de tabac pour mutation, cause de décès, que tout titulaire d'un permis de culture soit de 15 ares minimum et la répartition aux anciens planteurs aux plus méritants, par 5 ares, s'il y a excédent par 10 ares, que tout nouveau planteur, ne soit jamais autorisé à plus de 15 ares et non 25 ou les au-delà.

**Le Président,** TOULZE.

**Le Secrétaire,** CAVARROC.

**Conseil municipal.** — Dimanche matin, à neuf heures; le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. le Maire.

Sur la proposition de M. Bor, maire, le Conseil fixe le montant des baux pour le presbytère de Cajarc à 20 fr. et celui de Gaillac à 5 fr. par an.

Le Conseil se réunit ensuite en comité secret à neuf heures quarante-cinq pour la liste d'assistance aux vieillards infirmes et incurables.

**Géalou**

**Distinctions honorifiques.** — Nous apprenons avec plaisir que M. Pechbert, instituteur et secrétaire de mairie, qui a reçu tout récemment de M. le Ministre de l'Intérieur une mention honorable pour sa collaboration à la protection des enfants du premier âge, a reçu encore aujourd'hui des félicitations de M. le Préfet du Lot pour la bonne tenue des archives communales.

Nos meilleures félicitations à M. Pechbert.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon**

**Créations d'écoles.** — Par arrêté en date du 5 mars, M. le Ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes a approuvé la délibération prise par le Conseil départemental de l'enseignement primaire décidant la création d'une classe enfantine à l'école mixte de la commune de Milhac, ainsi que la création d'une école mixte à Saint-Palavy, section de Saint-Palavy.

**Marché du 16 Mars.** — Voici la mercuriale du marché qui a été tenu samedi dernier :

Halle aux grains. — Blé, 21 fr.; seigle, 14 fr.; maïs, 16 fr.; avoine, 10 fr. 50; noix, 18 fr.; cerneaux, 66 fr. les 50 kilos.

Pommés de terre, 7 fr. 50 l'hectolitre. La volaille s'est vendue à raison de 65 à 70 centimes le demi-kilo; les œufs ont valu de 70 à 75 centimes la douzaine.

**Arrestation.** — Ces jours derniers, la gendarmerie de Vayrac a arrêté le nommé Hippolyte Cognet, âgé de 33 ans, né à Foinnières (Loire), sans profession ni domicile fixe, pris en flagrant délit de mendicité.

Conduit à Gourdon, Cognet a été écroué à la prison de notre ville, après avoir subi un interrogatoire sommaire devant M. le procureur de la République.

**Milhac**

**Création d'école.** — Les pères de famille de Milhac, apprenant, récemment, avec plaisir, la nouvelle que leur fils faisait parvenir notre député M. L.-J. Malvy.

En réponse aux démarches de ce dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique venait d'accorder une concession de livres en faveur de la bibliothèque scolaire de Milhac.

Ils apprendront aujourd'hui avec non moins de satisfaction, l'heureuse nouvelle contenue dans la lettre que notre dévoué député vient de recevoir de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Paris, le 11 mars 1907.

Monsieur le Député et cher Collègue, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur un projet de création d'une classe enfantine annexée à l'école mixte de la commune de Milhac.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'approuver la délibération prise par le Conseil départemental de

l'enseignement primaire en faveur de ce projet.

Agréé M. le Député et cher Collègue l'assurance de ma haute considération. Pour le Ministre et par autorisation L'Inspecteur général, directeur du cabinet.

Signé : Jules GAUCHER.

Les républicains de Milhac seront reconnaissants à M. L.-J. Malvy de ses nombreuses démarches en faveur de notre commune.

Comme ils le firent aux élections dernières, ils sauront, en toute occasion, lui prouver comment ils apprécient son dévouement.

**Chez nos voisins**

**Lot-et-Garonne**

**AURADOU**

**Enterrement civil**

Jeudi 14 mars, à 3 heures du soir, ont eu lieu à Auradou, les obsèques purement civiles du citoyen Guillaume Gastal, âgé de 80 ans, membre du groupe de Libre-Pensée d'Auradou.

Le groupe de Libre-Pensée de Fumel, avait envoyé comme délégués, les citoyens Paul Labrunie, trésorier-adjoint, et Deffieu, membre.

Le citoyen Gastal, était un républicain de la première heure. Ses idées ne changèrent jamais, et pendant sa longue et cruelle maladie, malgré les instances de certaines personnes, pour lui faire changer de convictions, rien n'y fit. Il est mort, comme il avait vécu, en sincère républicain et en antichrétien convaincu. Son caractère affable avait su lui attirer toutes les sympathies, aussi un grand nombre de personnes, avaient-elles tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

Le groupe de Libre-Pensée d'Auradou, avait manifesté, à M. le maire de la commune, le désir de faire sonner les cloches, à l'occasion de ces obsèques. Le maire donna l'autorisation et délégua son adjoint, pour le remplacer; mais lorsque les personnes chargées de sonner, se présentèrent à l'église, ils trouvèrent la porte fermée, le curé appelé ailleurs, parait-il, avait eu soin, en partant, de fermer l'église et d'emporter les clefs. Cependant ces braves gens ne se découragèrent pas pour si peu. Ils se procurèrent une échelle, montèrent sur la toiture de l'église et dès que le corps du défunt fut en vue, ils mirent les deux cloches en branle.

Au cimetière le citoyen Massabeau, président du groupe d'Auradou, prononça le discours suivant :

Mesdames, messieurs, chers camarades, Voilà le deuxième camarade de notre jeune société qui disparaît de son groupe. Le 25 novembre, ce fut le pauvre Rausières et aujourd'hui Guillaume Gastal.

Je ne saurais reproduire suffisamment sa biographie, il est né le 6 mars 1827 à Massels, ce fut un jeune homme modèle, comme il fut plus tard, un homme digne de l'estime de tous.

La patrie l'appela en 1848 et l'envoya directement en Algérie, pour défendre le sol de notre nouvelle colonie, qui était si durement disputé par les Arabes si batailleurs et y resta cinq ans, pendant lesquels il fit son devoir de bon soldat, sut se faire aimer de ses chefs et revint avec son livret blanc.

En 1856, il se maria avec la veuve Caussac, ayant deux enfants en bas âge, qu'il éleva en véritable père de famille et gagna ainsi l'affection de ses neveux, aussi bien que la considération de ses voisins et amis.

En 1859, il fut nommé garde-champêtre des communes d'Auradou-Massoules et Massels et avec intelligence et zèle, sut y faire 8 années de garde, sans se faire des ennemis. En 1870, il s'abstint volontairement d'aller voter pour le plebiscite de oui ou de non, afin de n'être soupçonné par personne de son opinion et depuis lors, il commença à adopter le nouveau régime républicain et la toujours défendu dans ses attaques et est devenu un fervent antichrétien et partisan de la liberté de conscience et par conséquent un libre-penseur convaincu.

Il y a quelques jours, nous l'avons pu constater encore, avec quel courage et quelle vaillance, il supportait le mal, qui le minait, depuis si longtemps déjà; cette endurance, ce n'est seulement pas pour la souffrance qu'il l'employait, c'était aussi pour faire respecter par ceux qui l'approchaient ses opinions fermement républicaines et libres penseuses; oui, nous ne craignons pas de le dire, la vie toute d'abnégation et de sacrifice du défunt, sera pour nous un enseignement et le souvenir restera vivace, dans le cœur de nous tous, qui l'avons connu et qui le pleurons aujourd'hui.

Avant que la tombe se referme, sur celui, que nous ne devons plus revoir, je tiens à adresser à sa famille éplorée, non seulement en mon nom personnel, mais au nom de tous ses amis qui l'accompagnaient, nos sincères compliments de condoléance et si les regrets que nous ressentons tous peuvent être un adoucissement à la douleur qui les frappe, nous sommes persuadés qu'ils les retrouveront sur les visages émus de cette foule ici présente et recueillie.

Encore une fois Gastal, au nom du Groupe de Libre-Pensée d'Auradou et des libres-penseurs de France, je te dis un éternel adieu.

Après lui, l'Archiviste de la Société, a aussi en quelques mois retracé la vie du défunt.

Puis le citoyen Paul Labrunie, au nom

du Groupe de Fumel, a prononcé les quelques paroles suivantes :

Mesdames, Messieurs, Délégué par le Groupe de Libre-Pensée de Fumel, je croirais manquer à mon devoir, si je ne venais à mon tour, prendre la parole, pour dire un dernier adieu, à celui qui disparaît et que nous regrettons aujourd'hui. Ce que fut le citoyen Gastal, des paroles plus autorisées que la mienne viennent de vous le dire, ce fut un citoyen intègre, dans toute l'acceptation du mot, un républicain sincère et un antichrétien convaincu. Aussi, je n'ajouterais rien à ce que l'on vient de vous dire, mais vous me permettez bien, cependant avant que cette tombe se referme à jamais sur cet homme de bien qui avait su pendant sa vie s'attirer de si nombreuses sympathies, de m'incliner respectueusement devant cette dépouille mortelle.

C'est donc au nom du Groupe de Libre-Pensée P. « Emancipation » de Fumel et Monsempron, au nom de tous les libres-penseurs de France, citoyen Gastal, que je présente à votre famille, nos meilleurs sentiments de condoléance et que je m'incline devant votre cercueil pour vous dire une dernière fois Adieu.

Puis la nombreuse assistance, s'est écoutée lentement, très émue; mais on lisait cependant sur chaque visage la satisfaction que leur causait la révolte de certaines personnes, contre le despotisme du curé.

En effet, les temps sont changés, les gens comprennent qu'ils sont restés trop longtemps, sous le joug et la haine de la domination cléricale, ils s'affranchissent peu à peu, et nous ne pouvons que nous féliciter de cet heureux résultat, dû à la Libre-Pensée.

Nous ne saurions donc trop engager les citoyens désirant contribuer à cet affranchissement, de se faire inscrire sans retard au Groupe de Libre-Pensée d'Auradou, car ils ne doivent pas oublier que le Nombre fait la Force.

En résumé, superbe manifestation antichrétienne dont on se rappellera longtemps à Auradou.

Un certain nombre d'expérimentateurs ont été amenés à constater, bien souvent, une augmentation de récolte par suite de l'emploi de certains corps chimiques et de certains courants électriques.

La lutte engagée contre le phylloxéra permit de se rendre compte que le sulfure de carbone augmentait les rendements et empêchait la fatigue du sol.

Des essais effectués sur d'autres cultures, ont parfaitement confirmé l'action favorable du sulfure de carbone sur les rendements.

Il nous a été permis d'observer le fait sur des betteraves semées après un maïs, sur un défrichement de luzerne attaqué par le rhizoctone.

La partie atteinte par ce champignon avait été sulfurée pour éviter la contamination de la betterave. La surface traitée dénota un rendement nettement supérieur.

Comment se produit l'action du sulfure de carbone ? Le professeur Hollrung l'attribue : 1° à la destruction des parasites nuisibles, 2° à une action excitante des fonctions nutritives des plantes.

M. Brigerest d'avis que le sulfure de carbone produirait une sélection parmi les bactéries du sol, en éliminant les non utiles et en favorisant les utiles.

Les agriculteurs se demandent avec juste raison si les bons effets des matières excitantes sont durables sans apport d'engrais.

Quoique la question n'ait pas été étudiée à fond, il paraît rationnel, nous basant en cela sur la loi de la restitution, que les bons effets des matières excitantes soient dépendants des quantités de matières fertilisantes enfermées dans la couche arable.

Après le sulfure de carbone, des essais ont été effectués avec des solutions très diluées de sulfate de manganèse, de chlorure de manganèse, de bromure de potassium, de fluorure de calcium, de nitrate d'uranyle, etc.

D'expériences faites en Allemagne il ressort que ces matières employées dans des proportions de 0,012 % ont donné un rendement de 33 % en plus.

Une solution de 0,006 % d'iodure de potassium produisit une augmentation de 23 % pour l'avoine et l'orge.

Sur le riz, MM. Azo et Suzuki (chimistes japonais) obtinrent au moyen de 80 grammes de fluorure de sodium par hectare, 2465 unités de récolte et avec 25 gr. d'iodure de potassium par hectare 2300 unités.

La parcelle témoin ne donne que 1970 unités de récolte.

Les meilleurs résultats obtenus sont fournis par l'électricité.

Le professeur Hollrung s'est servi d'un courant de 4.000 ampères maximum. Il était en moyenne de 2000 ampères seulement.

La force électrique fut produite par



**VOTRE ENFANT souffre-t-il aussi?**

**LA PREUVE** Sotteville-les-Rouen, 24 Mars 1905. — Ma petite Fernande, déclarée tuberculeuse, prit et toléra parfaitement bien l'Emulsion Scott qui, en peu de jours, lui rendit l'appétit, améliora sa digestion et lui renouela, lui fortifia le sang. Mon enfant est aujourd'hui sauvée; elle, qui venait si mal auparavant, a augmenté de 4 kilos en 3 mois. — Lefebvre, 232, rue de la République.

**LE POURQUOI** Les Docteurs prescrivent toujours l'EMULSION SCOTT, parce qu'ils connaissent la haute qualité des substances qu'elle contient, et la perfection de sa formule et de sa préparation. Elle coûte un peu plus que ses grossières imitations, il est vrai! Mais ne vaut-il pas mieux payer le prix et guérir promptement, radicalement, vos chers petits? Sûrement si! Exigez donc toujours le flacon Scott dont l'enveloppe porte la marque :

**"LE PÊCHEUR AVEC LA MORUE"**  
Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie), 356, rue St-Honoré, PARIS.

deux plaques, l'une en zinc, l'autre en cuivre, reliées par un fil conducteur.

L'expérience fut faite sur un champ semé en betteraves. Dans la partie ayant subi l'influence du courant, les betteraves montrèrent une supériorité appréciable, notamment en ce qui concerne leur qualité (13,44 p. 100 de sucre au lieu de 12,84.)

Quand le traitement à l'électricité est combiné avec l'irrigation en juillet et août, les résultats sont encore meilleurs.

Dans le même ordre d'idées, nous pouvons dire que les essais de fumure faits avec le badigeonnage des plaies de la taille, au moyen d'une solution fertilisante, ont procuré des résultats satisfaisants.

L'absorption de doses infinitésimales de ces matières provoque-t-elle une nutrition directe ? La science et la pratique nous le diront.

L'arrosage des terres avec une solution diluée d'acide sulfurique (0,500 par 100 litres d'eau) a donné des résultats assez divers, dont quelques-uns de bons.

Les résultats obtenus avec l'acide sulfurique dilué peuvent avoir une corrélation avec ceux du plâtre.

A propos de cette matière, M. Risler a attiré l'attention des agriculteurs sur le rôle de l'acide sulfurique dans les terres.

Il émet l'opinion que les bons effets pes superphosphates constatés sur des sols calcaires, généralement riches en acide phosphorique, pourraient être attribuables à l'acide sulfurique qu'ils apportent.

M. Boussingault était d'avis que les plantes peuvent tirer du sol, lorsqu'il a été plâtré, de bien plus grandes quantités de chaux et de potasse en raison du pouvoir que possède le plâtre de solubiliser ces deux éléments.

MM. Müntz et Girard ne sont pas éloignés de croire que le plâtre agit par la chaux qu'il introduit au sol, et par l'acide sulfurique dont l'action stimulante s'expliquerait par ses bons effets sur la végétation de certaines plantes et notamment des légumineuses.

L'action la plus utile des stimulants de la nutrition chez les plantes est reconnue.

Il y a là une nouvelle voie de tracée et des expériences à entreprendre pour rechercher le rôle utile des matières excitantes.

Mais l'important pour l'agriculteur est de se rendre compte de la valeur pratique de cette découverte.

Dans ce but, il faut déterminer les meilleurs excitants parmi les plus économiques, avec la méthode la plus rationnelle de les employer.

Il importe aussi, suivant les sols et les plantes, de fixer les quantités susceptibles de procurer les meilleurs résultats.

J. ARTIGALA,  
Diplômé de la Ferme Ecole de l'Aude.

**MOTS DE LA FIN**

L'esprit de famille, en sortant d'un bon dîner :

— Mazette! ta sœur s'est mise en frais.

— Quel lièvre!

— Délicieux.

— Quel foie gras!

— Exquis.

— Et les poires!

— Des merveilleuses.

Après une petite pause :

— Ils font des folies.

— Ils vont à la ruine.

— Et ce sera bien fait!

**Bulletin Financier**

Paris, 18 mars.

Le marché est aujourd'hui faible et incertain.

Les offres en Rente française continuent et un achat de 45.000 fr. de rente par la caisse Commune n'empêche pas notre 3 0/0 de perdre encore 13 centimes à 94,72.

Les fonds russes sans variations marquées s'inscrivent : Le 5 0/0 nouveau à 87,15; le 3 0/0 1891 à 61; le 1896 à 59,90 et le Consolidé à 74,85.

L'Extérieure espagnole est faible à 94,50 et l'Italien à 102,60.

Parmi les Etablissements de Crédit; la Banque de Paris est à 1512; le Comptoir d'Escompte à 684; le Crédit Lyonnais à 1204 et la Société générale à 670.

Le Suez est stationnaire à 4.600.

Le Rio est toujours discuté à 2.312.

Les Chemins français sont calmes; le Lyon à 1.338; le Midi à 1.090 et l'Orléans à 1.369.

Le Central Electrique du Nord fait l'objet d'échanges réguliers aux environs de 115 fr.

Les Houillères de San Martino conservent des dispositions très soutenues à 125 fr.

Les actions des mines de fer et manganeses Ober-Rosbach sont à 34. On parle d'un rapport favorable de l'ingénieur Bérillon envoyé en mission par un groupe de la Bourse de Paris.

La Capillitas est recherchée à 83 fr.

Non seulement à Cahors.

Il n'y a pas qu'ici : c'est le même écho joyeux dans toute la contrée. Un exemple de guérison survenu à Agen est donné ici et sera lu avec intérêt par nous, habitants, de Cahors.

M. A. Reynal, 93, cours Voltaire, à Agen, nous dit :

« Voilà plus d'une dizaine d'années que je me plaignais de violentes douleurs dans les reins; mais depuis quelques mois, les souffrances étaient devenues intolérables. Je ne pouvais plus me courber ni me redresser qu'avec la plus grande précaution. Mes digestions se faisaient mal et j'éprouvais après mes repas des pesanteurs d'estomac et une envie de dormir. J'étais d'autant plus inquiet que malgré tous ces maux j'avais l'apparence de jouir d'une parfaite santé. On m'avait conseillé différents remèdes et des frictions sur les points douloureux, mais rien ne me soulagait quand je voulais me traiter moi-même avec les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliax à Cahors. Je fus aussi heureux que surpris au bout de quelques jours de me sentir un peu plus à l'aise, j'étais plus fort, plus souple. Quinze jours après j'avais obtenu un soulagement inespéré. Je continue encore l'usage des Pilules Foster pour les Reins pour bien fortifier mes reins et je ne veux pas attendre plus longtemps pour faire connaître aux personnes qui souffrent, un remède qui m'a été si favorable. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

L'attestation ci-dessus, si simple et si sincère prouve que quand les reins sont affectés, le dos devient faible; la douleur provient des reins qui sont placés à la chute du dos. Les éplâtres et les liniments ne peuvent pas guérir le mal de dos car ils ne peuvent pas atteindre aux reins qui occasionnent. Les Pilules Foster pour les Reins, atteignent aux reins mêmes et sont le remède spécial pour les reins et la vessie.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins, de la même espèce que celles qu'a eues M. A. Reynal. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, Rue St-Ferdinand, Paris.

J. O. A.

**A VENDRE**

**POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE**

**un COUPÉ**

## Bibliographie

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>  
**PUBLICATIONS DE FAMILLE**  
**LA POUPEE MODELE**  
 Revue des petites filles, illustré de 200 gravures dans le texte.  
 Paraissant le 15 de chaque mois  
 Un an, Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.  
 Vingt-quatre pages de texte par numéro  
 Religion. — Morale. — Education. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Etoffes imprimées. — Cartonnages colorés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.  
 Abonnements à partir du 15 de chaque mois

**MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES**  
 9<sup>e</sup> édition, considérablement augmentée  
**METHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES**  
 Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapissierie. — Tricot. — Crochet. — Filat. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photographie, etc.  
 ORNE DE 500 FIGURES ET VIGNETTES  
 Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.  
 Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

## BIBLIOTHEQUE DE MA FILLE

*Ouvrages recommandés*  
 Collections : 3 fr. 50 le volume broché  
 Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco  
 PRINCIPAUX AUTEURS :  
 MM. Aigapèrse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

## Chemin de fer d'Orléans

### FÊTES DE PAQUES 1907

*Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour*

A l'occasion des Fêtes de Pâques, les billets Aller et Retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, à partir du Samedi 23 Mars, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Jeudi 11 Avril.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 11 Avril.

## Billets collectifs de Famille à prix réduits

A L'OCCASION DES VACANCES DE PAQUES DE 1907

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans délivre du Samedi, veille des Rameaux (23 mars), au lundi de Pâques (1<sup>er</sup> avril) inclus, de toute station de son réseau pour toute autre station du réseau, distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour collectifs de Famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes aux conditions suivantes :

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix est ainsi fixé :

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires dont la délivrance est prévue au paragraphe 1<sup>er</sup> du Tarif spécial G. V. n° 2 ; pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et de retour.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Le chef de famille conserve le choix de la classe dans laquelle il pourra effectuer ses voyages à demi-tarif.

L'itinéraire à suivre pour ces voyages sera l'itinéraire inscrit sur le billet collectif ou un itinéraire plus court et sans arrêt en cours de route.

Exceptionnellement le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet. Dans ce cas il lui est délivré un coupon spécial pour son voyage de retour, lequel doit être signé par le titulaire avant usage.

La durée de validité est fixée à 33 jours et ne peut être prolongée.

Le délai de validité part du jour de la délivrance des billets, ce jour non compris.

Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter à toutes les gares desservies par les trains et situées sur l'itinéraire ; mais ils doivent faire apposer, à l'arrivée, sur leurs billets, dans l'une des cases réservées à cet effet, le timbre de la gare où ils s'arrêtent.

## Billets d'aller et retour de famille à prix réduits

A L'OCCASION DES VACANCES DE PAQUES DE 1907

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, il est délivré chaque année, du Samedi veille de la Fête des Rameaux au Lundi de Pâques (inclus) au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans, aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, pour toute gare ou pour certaines haltes du réseau du Midi distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ et inversement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Arrêts facultatifs à toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours à compter du jour du départ, ce jour compris, et ne peut, en aucun cas, être prolongée.

Les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Exceptionnellement, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet. Dans ce cas, il lui est délivré un coupon spécial pour son voyage de retour, lequel doit être signé par le titulaire avant usage.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

## Billets d'aller et retour individuels et de famille

pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies de Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1<sup>er</sup> — des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction

de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2<sup>o</sup> — des billets aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

## Excursions

*En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.*

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest  
 2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et Ansterlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie séance tenante et à toutes les autres gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
 DIPLOMÉ  
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
 DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS  
 Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
 69, BOULEVARD GAMBETTA  
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
 M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
 IL GARANTIT SON TRAVAIL  
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

RELIGIEUSE, donne secret pour guérir enfants urinant au lit.  
 Ecr. Maison Hurot, à Nantes.



Cette jeune personne a des points de côté ; elle va se coucher, emportant un paquet de THERMOGÈNE qu'elle appliquera sur son mal ; demain, il ne restera plus de ses douleurs que le souvenir.

La Ouate THERMOGÈNE est le topique souverain contre les Rhumes, Mauvaises Gorges, Névralgies, Points de côté, Lumbagos, Torticolis et toutes les Douleurs Rhumatismales.

Ces affections sont généralement traitées par de vieux remèdes, tels que la teinture d'iode, les thapsias, les emplâtres, les vésicatoires, qui, étant très corrosifs, laissent après leur application des traces souvent ineffaçables. Le THERMOGÈNE n'a pas ces conséquences désagréables ; il est propre, facile, et ne laisse aucune trace ; c'est donc le seul remède externe qui puisse être recommandé sans crainte aux jeunes filles et aux jeunes femmes soucieuses de conserver l'intégrité de leurs charmes.

La Boîte avec notice, 1,50 dans toutes Pharmacies.

FONDÉ EN 1879

## L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux  
 14, Rue Droout, 14  
 PARIS  
 Et on dépeuple par jour, 10.000 journaux ou revues du monde entier ;

publie l'Argus des Revues, mensuel  
 édite l'Argus de l'OFFICIEL  
 contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.  
 L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.  
 Adresser télégraphiquement : 102-82  
 Adresse télégraphique : ACHAMBURE-PARIS  
 Banque au Directeur, 14, rue Droout, PARIS (IX<sup>e</sup>)

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Intern. de Paris 1900

## NEURALGIES

Migraines, Neuralgies et toutes les affections nerveuses. Guérison certaine par les PILULES GROMIER  
 ATHEVÉRIQUES n° 102-82  
 Prix : 3 fr. La Boîte, notice, 5<sup>e</sup> poste  
 Dépôt : Schmitt, ph., 76, rue La Boétie, Paris  
 ET TOUTES PHARMACIES, FRANCE ET ÉTRANGER.

## Grande Pharmacie

DE LA  
**CROIX-ROUGE**  
 BOULEVARD GAMBETTA  
 EN FACE LE THÉÂTRE  
**CAHORS**

LA MIEUX APPROVISIONNÉE  
 DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE  
 pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix  
 Fournisseurs : POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :  
**Paul GARNAL**  
 Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.  
 Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Droout, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORVÈGE  
 Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés  
 Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE  
 BANDAGES — BAS A VARICES  
 DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

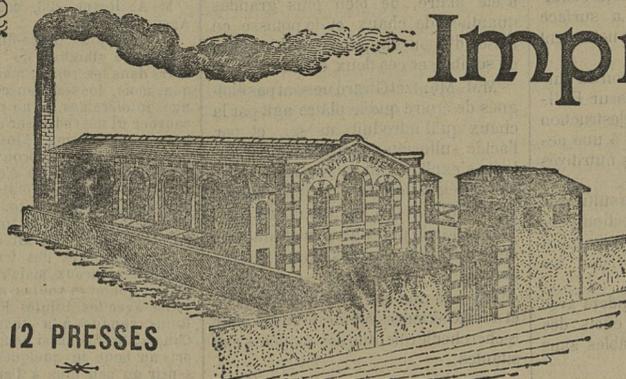
## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
 Lauréat de l'École Dentaire de France  
 Successeur de BAKER  
 75, Boulevard Gambetta  
 Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)  
 Travail parfait et entièrement garanti  
 Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Intern. de Paris 1900

## ASTHME CATARRHE OPPRESSION

GUÉRIS par les TUBES LEVASSEUR  
 60 ans de succès. — BOUTE : 3 fr. franco  
 P. ROBIQUET, membre de l'Acad. de Médecine  
 P. ROBIQUET, 23, rue de la Monnaie, PARIS  
 DANS TOUTES LES PHARMACIES, FRANCE-ÉTRANGER



# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neogentais  
 DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
 de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
 du Club Cèvenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
 des Associations des Anciens Elèves :  
 de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
 DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,  
 du Lycée Fénelon et du Lycée Molière  
 de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc.

12 PRESSES  
 INSTALLATION  
 A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)  
 BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

## TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

## Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS